

Huile pour machine à traire

Art. 170

Description: Huile de graissage à haute performance pour pompes à vide de machines à traire utilisées dans la production laitière.

Domaine d'utilisation: Pompes à vide rotatives avec graissage à pertes de machines à traire et d'installations de traite à pot. Aussi approprié pour les machines installées à l'extérieur.

Propriétés du produit

- Excellent pouvoir de graissage (l'huile est allié à des additifs haute pression (EP) et des additifs anti-usure)
- Haute résistance au vieillissement et excellent pouvoir de nettoyage même à haute température
- Comportement favorable à basses températures et excellent comportement viscosité/température

Avantages

- les pièces intérieures de la pompe et les lamelles sont protégées contre l'usure et la corrosion.
- les agglutinations des lamelles par l'huile sont supprimées. Par conséquent, les interruptions de service par l'huile également.
- les propriétés de graissage sont garanties dans des conditions de température très variables pouvant aller jusqu'à -20° C. C'est pourquoi l'huile est aussi appropriée aux pompes à vide d'installations de traite montées à l'extérieur.

Précautions concernant la sécurité et l'environnement:

- L'huile usagée et inutilisable est à éliminer selon les prescriptions de l'ordonnance sur les mouvements de déchets spéciaux (ODS).
- Codes de déchets ODS: 1480
- Précautions: risque pour l'eau
- Hors classe de toxicité
- OFSP T No. 611500
- ADR / SDR: pas de marchandise dangereuse

Données physico-chimiques:

Viscosité (classe VG):	ISO 3448	ISO-VG 46
Viscosité à 100° C:	DIN 51562	8.9 mm ² /s
Indice de viscosité:	ISO 2909	165
Pourpoint:	ISO 3016	-36° C
Point d'inflammation:	ISO 2592	210° C
Densité à 20° C:	DIN 51757	0.87 g/ml
Description de norme:	DIN 51506	VCL 46



Conditionnements: Bidon: 5 l

Les indications contenues dans cette feuille de données se basent sur les possibilités d'utilisation et les propriétés qui nous sont connues et que nous avons éprouvées. La maison Blaser Swissslube AG n'est pas responsable des dommages pouvant résulter d'une utilisation incorrecte des produits. Il va sans dire qu'il n'en résulte aucune obligation juridique de notre part.

30.534 F (0721)